

agricoles. Viendront ensuite les modifications à la loi sur la taxe d'accise et à la loi de l'impôt sur le revenu. Lorsque nous aurons terminé ces mesures, nous passerons à l'article n° 136 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit au bill concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, puis au projet de résolution relatif à l'entreprise de Beechwood.

L'hon. M. Chevrier: Je félicite le leader de son optimisme. Est-il en mesure de dire ce qu'on fera mercredi?

L'hon. M. Green: Je pense que nous suivrons cet ordre mercredi.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Étant donné les remarques qu'a faites le député de Portneuf (M. Gauthier), le leader peut-il nous donner l'assurance que nous ne siégerons ni la veille ni le lendemain du Jour de l'An?

L'hon. M. Green: Je ne puis donner une telle assurance, monsieur l'Orateur.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)